

Image not found or type unknown



Signalement maltraitance

Par **Sauvermesenfants**, le **17/04/2019** à **15:18**

Mon ex conjoint maltraitait nos enfants, j'en ai la garde et lui un droit de visite et d'hébergement. Seulement les enfants refusent d'aller avec leur père. Un signalement a été fait par le médecin. C'est la gendarmerie qui traite ce signalement. Quelles sont les suites possibles ?

Évidemment mon ex conjoint m'accuse d'empêcher les enfants de le voir. Que puis je faire pour que la vérité se sache ? Et que mes enfants ne soient pas forcés d'aller avec lui ?